

CHARTRE D'ATELIER

1. Préambule

La charte d'atelier a pour objet de préciser le fonctionnement de La Vélobricolade, atelier de l'association Roue Libre.

Elle s'applique à tous les membres de l'association utilisant l'atelier. La présente charte d'atelier est visible par tous les adhérents et une incitation à la lecture est faite pour chaque nouvel adhérent. Elle est affichée dans les locaux de La Vélobricolade ainsi que sur le site web de Roue Libre. La cotisation à l'atelier vaut accord de la présente charte.

2. L'atelier

L'atelier de La Vélobricolade est un atelier participatif (mise en œuvre et gestion de l'atelier par une commission de bénévoles), animé par l'association Roue Libre.

Son but est de favoriser la pratique du vélo au quotidien par l'entraide et le partage des savoirs et techniques autour de la mécanique vélo et le réemploi de pièces vélo inutilisées.

L'atelier n'est pas un établissement commercial. Il peut délivrer des prestations de service, sous conditions.

2.1. Accès

L'atelier n'est accessible que lors des créneaux d'ouvertures en vigueur annoncés sur la porte des locaux de l'association et sur son site web.

L'atelier se situe 58, rue Fodéré à Chambéry.

Pour y accéder, avant toute utilisation du matériel et de l'atelier, il est nécessaire d'être adhérent à Roue Libre.

Son usage et les services présentés ci-dessous sont réservés uniquement aux personnes physiques membres de l'association et à jour de cotisation.

Concernant les personnes morales adhérentes, son usage et les services présentés ci-dessous ne sont accessibles que par l'intermédiaire de leur mandataire, qui est par défaut le signataire du bulletin d'adhésion.

Il est entendu qu'un mandataire ne peut pas bénéficier des services de l'association à titre personnel. Tout autre usage de l'atelier, notamment en termes d'horaires ou d'utilisateur doit être précisé dans une convention signée des deux parties. Toutes les prestations payantes seront facturées à la personne morale bénéficiaire.

2.2. Mineurs

Les mineurs ne peuvent pas utiliser l'atelier sans être accompagnés d'un responsable légal, sauf avec accord d'un bénévole et avec décharge signée d'un responsable légal (à demander à l'accueil).

2.3. Usage

Venir à l'atelier c'est manifester la volonté de faire par soi-même, les bénévoles et salariés sont là pour aider mais pas pour réaliser les réparations « à la place de ». C'est donc à l'adhérent de manipuler les outils et d'effectuer les gestes mécaniques.

Nous proposons la mise à disposition d'outillage et d'un certain nombre de pièces détachées, ainsi que l'expérience des bénévoles et salariés pour aider à mieux connaître, entretenir et réparer son vélo.

De ce fait, ni l'atelier La Vélobricolade, ni les bénévoles ne peuvent être tenus responsables de problème résultant de réparations effectuées dans nos locaux.

L'adhérent est responsable de son utilisation de l'atelier. Il est prié de ranger les outils et pièces utilisés à l'emplacement où il les a trouvés et de maintenir les locaux propres.

Un diagnostic de l'état du vélo pourra être effectué par les bénévoles ou salariés, avant de conseiller une intervention, avec accord de l'intéressé et sous sa responsabilité.

Afin de pouvoir travailler dans de bonnes conditions, le nombre de places peut être limité en cas d'affluence.

Tout vélo réparé doit être la propriété de l'adhérent effectuant les réparations. L'atelier ne sert pas à réparer le vélo d'une personne non-adhérente. Il est demandé de n'amener qu'un vélo à la fois.

A chaque passage à l'atelier, l'adhérent doit indiquer sur le cahier prévu à cet effet, ce qu'il compte faire sur son vélo (entretien, réparation...).

Les bénévoles proposent des pauses thé ou café. Merci de contribuer en amenant un goûter à partager et en lavant votre gobelet après usage.

Merci de trier les déchets dans les poubelles appropriées. Aussi, dès que vous pouvez, triez et rangez les pièces détachées (participez autant que possible aux journées « cambouis »).

Respectez le cadre de vie du voisinage en limitant bruit, mégots, débris ou pièces au sol ou dans la cours, propreté des lieux. Tout stationnement de véhicules dans la cours ne sera toléré qu'à condition qu'il contribue à la bonne marche de l'atelier : déblayage poubelles, acheminement de pièces, événements...

2.4. Non stockage de vélo

En raison du manque de place dans les locaux Roue Libre, il n'est pas possible de stocker les vélos en cours de réparation.

2.5. Pièces détachées

L'association accepte les dons de vieux vélos, pièces et outillage... sans contre partie. Ne pas démonter/récupérer une pièce sur un autre vélo sans l'accord d'un bénévole ou d'un salarié

Les pièces détachées d'occasion sont disponibles en libre service, mais sont faites pour être montées sur les vélos présents à l'atelier. Elles ne sont pas tombées du ciel, utilisez-les avec modération, pour que tout le monde puisse en profiter.

Certaines pièces d'occasion sont payantes. Leur tarif affiché est indicatif : le prix final sera déterminé par un bénévole d'atelier lors de l'achat, selon l'état, la rareté, le matériau et la qualité de la pièce.

Des pièces et consommables neufs sont disponibles sur demande à l'accueil de l'atelier. Leur tarif affiché est non négociable. Vous pouvez aussi apporter des pièces, neuves ou récupérées, pour votre vélo, selon vos besoins.

Ne pas utiliser les services de l'association à des fins commerciales.

2.6. Vélos d'occasion

Des vélos d'occasion, en l'état ou révisés, issus de don ou de récupération, sont disponibles à la vente. Leur vente fait l'objet d'un contrat de vente comprenant une description, l'état et le prix.

2.6.a. Vélos révisés

Ces vélos sont remis en selle par des bénévoles de l'association. Ils sont révisés et en bon état de marche. Ils peuvent être achetés par les adhérents au prix fixé sur l'étiquette.

2.6.b. Vélos en l'état

Ces vélos sont tels qu'ils ont été récupérés, plus ou moins complet, en plus ou moins bon état. Les adhérents peuvent acheter ces vélos en l'état, en connaissance de cause et au prix fixé par un Référent d'Atelier.

Ces vélos sont également disponibles pour être remis en état de rouler par un bénévole au profit de l'association, pour ensuite être vendus comme vélos révisés ou si leur état est trop mauvais pour être démontés pour alimenter le stock de pièces détachées d'occasion.

2.7. Droit de réserve

L'atelier se réserve le droit de refuser toute transaction (adhésion, cotisation, vente de vélo, de pièce, etc.) sans justification.

2.8. Opérations financières - Tarifs

Prévoir un moyen de paiement pour vos achats (rustines, ampoules ou câbles). L'association ne fait pas crédit. Afin de couvrir ses frais de fonctionnement et ses charges, l'atelier dépend des cotisations de ses adhérents et des activités qu'il développe.

En 2021, l'adhésion (de date à date) est de :

- 24 € / 17 € pour étudiants ou demandeur d'emploi (sur justificatif)
- 50€ pour les structures associatives et organismes

Pour les mineurs, une autorisation parentale est nécessaire.

3. Modification de la charte d'atelier

La présente charte d'atelier est validée par le CA, conformément à l'article 10 des statuts de l'association.

Elle peut être modifiée par le CA à tout moment. Tout changement de la présente charte d'atelier est adressée à tous les membres de l'association par e-mail, affiché sur le site web et dans les locaux.

La présente charte d'atelier a été approuvée par le C.A de Roue Libre le mardi 17 juin 2014.

Version simplifiée

Fait à Chambéry, le 17 juin 2014.